

Législature 2017-2021

Séance du 27 février 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°45

Reprise de la concession du Port de plaisance

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal souhaite apporter les précisions suivantes concernant la reprise de la concession du Port de plaisance suite aux allégations de la SOCOOP formulées il y a deux semaines lors d'une conférence de presse.

Au niveau de la procédure, le Conseil communal a pris connaissance du recours de la SOCOOP auprès du Tribunal cantonal concernant la procédure suivie par le Conseil d'Etat et sa décision de mettre notre dossier à l'enquête. Nous avons rendu nos observations dans le délai imparti auprès du Tribunal cantonal. Nous n'avons pas pour habitude de communiquer sur des procédures judiciaires en cours. Selon nous, la procédure suivie était transparente et correcte et apparemment, jusqu'à ce que la décision prise par le Conseil d'Etat soit communiquée, elle convenait aussi à la SOCOOP puisqu'elle y a participé sans réagir. La SOCOOP, comme d'autres, a aussi déposé une opposition pendant que le dossier de la Commune était à l'enquête, ce qui est son droit. C'est l'autorité concédante, la Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC), qui doit se positionner sur les oppositions reçues, oppositions que nous n'avons pas vues. Le Conseil communal souhaite que la procédure puisse suivre son cours sereinement, sans pression extérieure de l'une ou l'autre partie.

Au niveau du dossier présenté par la Commune, nous sommes convaincus qu'il est de bonne qualité et c'est également l'avis du Conseil d'Etat puisqu'il a été choisi après analyse. Le dossier qui a été mis à l'enquête en automne dernier et qui était consultable pendant cette période a été réalisé au plus près de notre conscience, sur la base des éléments en notre possession. Nous constatons que la SOCOOP s'évertue à lancer des critiques gratuites et sans fondement sur notre dossier mais sans spécifier clairement en quoi le leur serait meilleur. De plus, il est facile de critiquer la Commune et sa prétendue méconnaissance du Port en sachant que la SOCOOP n'avait pas daigné répondre à une demande d'informations que nous lui avions fait parvenir dans le cadre de la réalisation de notre dossier, demande qui portait sur leurs comptes, l'agencement du Port ou encore le nombre et l'emplacement des places-visiteurs. Nous précisons que, de notre côté, nous n'avons pas entre nos mains le dossier de la SOCOOP qui a été présenté à la DAEC, donc, nous ne sommes pas en mesure de le commenter.

Au niveau économique, nos calculs ont été réalisés sur la base des comptes statutaires de la SOCOOP présentés lors de leur assemblée annuelle, seuls documents en notre possession. Les reproches économiques formulés par la SOCOOP sont basés sur des suppositions qui ne correspondent ni à la réalité, ni aux comptes de la SOCOOP eux-mêmes.

Il est faux de dire que la Commune ne vise qu'à s'enrichir avec la reprise de ce Port. Tout au long du dossier déposé, nous présentons notre stratégie pour le Port qui pourrait être géré de manière cohérente et dégager de nombreuses synergies avec le futur Port de la Sicel. La volonté communale de revendiquer une gestion publique du Port de plaisance s'inscrit en cohérence avec une vision à long terme pour le bord du lac dans son ensemble. L'objectif stratégique est de garder la maîtrise de l'aménagement des rives.

Il est vrai que, par expérience, on constate que les ports dégagent en général des excédents de recettes et c'est aussi le cas du Port de plaisance d'Estavayer. D'ailleurs, dans nos projections financières, l'excédent de recettes envisagé correspond environ aux résultats de la SOCOOP tels que ceux-ci sont présents dans leur comptabilité officielle. Mais comme cela est aussi mentionné dans notre dossier, la Commune s'engage à utiliser cet excédent de recettes pour des projets en lien avec les rives au sens large, pour en développer l'attractivité et les activités. Le Conseil communal prévoit d'ailleurs de créer un fonds d'intérêt général pour soutenir les activités publiques en lien avec les ports et les rives du lac avec comme but d'encourager par des aides financières le développement d'activités ou d'infrastructures ouvertes au public. Ce fonds serait géré de manière totalement transparente.

Le Conseil communal peine à suivre la stratégie de la SOCOOP dans ce dossier, notamment au niveau de la communication. Cette société essaie en effet de créer une opinion publique hostile envers la Commune en essayant de faire croire que nous serions incapables de gérer un Port alors que nous rappelons que la quasi-totalité des ports de Suisse sont en mains publiques, à satisfaction des usagers.

Nous estimons que l'attitude de la SOCOOP est contre-productive et n'a d'autre intérêt que de prolonger la durée de la concession actuelle en utilisant toutes les voies judiciaires possibles. Les navigateurs de la Commune et de la région, qui sont les principaux intéressés dans ce dossier, n'ont rien à craindre d'une reprise du Port par la Commune, au contraire. Nous nous engageons à gérer le Port de manière équitable et transparente envers tous les usagers. Nous encourageons d'ailleurs les navigateurs, s'ils le souhaitent, à nous contacter directement et nous sommes ouverts à un dialogue constructif avec eux s'ils ont des questions ou des interrogations sur leur avenir. Le Conseil communal ne souhaite pas une guerre de communication avec la SOCOOP. Des procédures judiciaires sont en cours et il s'agit de les suivre sereinement.

Nous précisons que toutes les décisions importantes concernant ce dossier, que ce soit au niveau de la validation du Règlement des ports contenant notamment les tarifs ou d'éventuelles demandes d'investissements, seront soumises au Conseil général en temps utile.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le Secrétaire général : Le Syndic : Lionel Conus Le Syndic : André Losey

Conseiller communal responsable: André Losey, Syndic